



Termes de référence

Actualisation du plan d'affaires de l'APSFDB-Bénin pour la période 2019 à 2023

1. Contexte et justification

Comme toute organisation qui se veut professionnelle, l'APSFDB-Bénin a toujours évolué en suivant une boussole qu'elle définit d'avance. Elle se donne tous les cinq ans de nouvelles orientations relever les défis qui se posent à elle. Ainsi de sa création en 1997 à ce jour, elle a toujours évolué en suivant les orientations qu'elle s'est donné de commun accord avec ses SFD membres et les partenaires du secteur. Les SFD membres jouent un rôle crucial dans la définition des orientations et dans sa gouvernance, puisqu'elle œuvre pour défendre leurs intérêts collectifs et pour assurer leurs professionnalisation et développement. Grâce aux actions de l'APSFDB-Bénin, les SFD du Bénin obligés d'adhérer sont promus, défendus et appuyés pour mieux exercer la microfinance et évoluer dans un environnement de plus en plus propice aux évolutions positives de leurs activités. Certes, tout n'est pas encore gagné ni pour les SFD, ni pour l'APSFDB ; mais l'essentiel y est, et c'est de commun accord qu'ils travailleront pour relever tous les défis restants et nouveaux qui se posent à eux.

Le plan d'affaires contenant les orientations qui ont guidé l'APSFDB-Bénin sur ses cinq dernières années (2014 à 2018) arrivent à expiration le 31 décembre 2018 prochain. C'est pour se donner de nouvelles orientations sur un horizon de cinq ans (2019 à 2023) qu'elle a prévu dans son plan de travail annuel et budget 2018 le recrutement d'un consultant qui va appuyer la direction et le conseil d'administration dans la réalisation de cet exercice.

2. Objectifs

L'objectif principal de la mission est de procéder à l'actualisation du plan d'affaires de l'APSFDB-Bénin. Le nouveau plan d'affaires devra s'appuyer sur l'existant et permettra à l'APSFDB-Bénin d'avoir de nouvelles orientations stratégiques encore plus ambitieuses, réalistes et adaptées au contexte.

3. Responsabilités du consultant

En étroite collaboration avec les dirigeants de l'APSFDB-Bénin, le consultant devra :

- Procéder à l'analyse de la documentation existante (plan stratégique, rapports, etc.) ;
- Évaluer et actualiser le plan stratégique actuel de l'APSFDB-Bénin ;
- Prendre en considération les recommandations issues des différentes études et évaluation ;
- Prendre en compte l'appartenance de l'APSFDB-Bénin à la FAPSFD-UEMOA et aux réseaux MAIN et SEEP Network ;
- Actualiser le diagnostic de l'environnement interne (évaluation des forces et faiblesses) ;
- Actualiser le diagnostic de l'environnement externe (analyse des opportunités / menaces / contraintes) ;
- Actualiser les orientations stratégiques en impliquant les SFD membres ;
- Les décliner en objectifs stratégiques et spécifiques et plans opérationnels ;
- Rédiger un plan d'affaires sur 5 ans avec des projections financières.

4. Résultats attendus de la mission

Plus spécifiquement, les résultats attendus par la mission sont les suivants :

- L'APSFDB-Bénin dispose d'un plan d'affaires quinquennal actualisé ;

- Les recommandations issues des différentes études et évaluations sont prises en charge dans le plan actualisé.

5. Qualification du consultant

Le choix du consultant repose sur les critères suivants :

- Bonne connaissance du secteur de la microfinance au Bénin ;
- Grande expérience d'élaboration de plans d'affaires des APSFD ;
- Disponibilité et flexibilité des prestations permettant une réelle participation des dirigeants, des cadres, des SFD membres et des partenaires lors du processus d'élaboration ;
- Être un spécialiste en microfinance de haut niveau et justifiant au moins quinze (15) années d'expérience dans le domaine ;
- Avoir des connaissances avérées des SFD évoluant en réseau.

6. Disponibilités et facilités logistiques

Les déplacements devront faire partie de la proposition financière.

Un espace de bureau sera mis à la disposition du consultant. Une salle de rencontre sera également mise à sa disposition pour les séances de travail à l'APSFD-Bénin.

Les services de reprographie et de secrétariat sont à la charge du consultant.

Le personnel et les dirigeants de l'APSFD-Bénin seront mobilisés pour fournir au consultant toutes informations utiles à la bonne exécution du mandat.

7. Méthodologie de travail

Le consultant devra proposer une méthodologie de travail. Toutefois celle-ci doit faire l'objet d'une validation par l'APSFD-Bénin. A cet effet, un comité interne restreint sera formé pour appuyer le déroulement des travaux et faciliter l'organisation logistique.

Le consultant s'engage à transmettre une copie papier du plan d'affaires actualisé ainsi qu'une version électronique sous format Word/Excel de ce document.

8. Période et durée du travail

La mission est prévue pour la période de juillet à septembre 2018.

L'élaboration du document final devrait se réaliser dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de la signature du contrat.

9. Dispositions générales

Les offres doivent comporter une offre technique et une offre financière.

L'offre technique doit comporter les documents et les renseignements suivants :

- La lettre de soumission ;
- Les références techniques ;
- La méthodologie de travail ;
- Le calendrier de travail et le délai ;
- Les moyens matériels et humains à mettre en œuvre.

L'offre financière doit comporter le détail de toutes les rubriques liées au coût estimatif de réalisation de l'activité (taux de prestation par jour, le frais de déplacements, le frais de reprographie etc.) de même que les modalités et mode de paiement le cas échéant.

Les offres doivent être déposées au siège de l'APSPD-Bénin au plus tard le **29 juin 2018 à 10 heures**. Les offres peuvent aussi être faites par voie électronique et envoyées à contact@alafianetwork.org

L'ouverture des plis (vérification de conformité administrative) sera effectuée au siège de l'APSPD-Bénin le **29 juin 2018 à partir de 10 heures 15**. Les candidats qui le souhaitent pourront y prendre part.

La notification à l'adjudicataire provisoire retenu sera faite le **06 juillet 2018**.

Les offres financières seront notées sur 30 et les offres techniques sur 70, soit un total de 100 points. Seules les offres financières relatives aux offres techniques ayant obtenu une note au moins égale à 50/70 seront examinées.

A cet effet, les offres techniques sont notées ainsi qu'il suit :

- Compréhension de la mission : 20
- Méthodologie d'exécution de la mission : 20
- Profil du consultant ou composition de l'équipe : 15
- Références aux missions similaires : 15

La proposition financière la moins disante recevra une note financière de 100 points.

La formule de calcul de la note financière est la suivante :

$$\text{Note financière} = 100 \times \frac{\text{Prix de l'offre la moins chère}}{\text{Prix de l'offre considérée}}$$